



**knowVAWdata**  
mesurer la prévalence de la violence  
à l'égard des femmes en Asie

# MESURER LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES : Terminologie clé



Il n'existe pas de consensus universel sur la terminologie utilisée dans la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes. Les définitions des nombreux termes les plus couramment utilisés varient d'une part d'un point de vue historique et culturel, et d'autre part selon les organismes et les secteurs, comme par exemple, les prestataires de soins de santé et les professions juridiques. Les définitions varient également selon les disciplines des différents chercheurs. Certains termes restent sensibles et litigieux.

Les définitions des termes utilisés ici reflètent l'usage courant actuel dans la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes. Dans la mesure du possible, nous avons utilisé les définitions des Nations Unies. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur ce glossaire.

# 1 Termes/expressions génériques

Les termes/expressions suivant(e)s sont couramment utilisé(e)s de manière interchangeable, bien qu'ils/elles ne soient pas exactement les mêmes. Les termes/expressions proviennent de diverses disciplines et de divers contextes conceptuels, et ils/elles continuent d'évoluer.

## 1.1 Violence à l'égard des femmes

Les Nations unies définissent la violence à l'égard des femmes comme « tout acte de violence fondé sur le genre qui cause ou est susceptible de causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Elle englobe, sans toutefois s'y limiter :

- la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme ;
- la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation ;
- la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs ;
- le proxénétisme et la prostitution forcée, et
- la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce.

## 1.2 Violence fondée sur le sexe

La violence fondée sur le sexe, dans son sens original, est « la violence exercée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche spécialement la femme. Elle englobe les actes qui infligent des tourments ou des souffrances d'ordre physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte ou autres privations de liberté ». (...) « La violence fondée sur le sexe, qui compromet ou rend nulle la jouissance des droits individuels et des libertés fondamentales par les femmes en vertu des principes généraux du droit international ou des conventions particulières relatives aux droits de l'homme, constitue une discrimination, au sens de l'article premier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. » (Recommandations générales adoptées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 1992)

Tandis que les expressions « violence fondée sur le sexe » et « violence à l'égard des femmes » sont souvent utilisées de manière interchangeable dans la littérature et par les défenseurs des droits des femmes, l'expression « violence fondée sur le sexe » met en évidence la dimension de genre, en d'autres termes, la relation entre 1) le statut subordonné des femmes dans la société et 2) leur vulnérabilité accrue à la violence en raison de l'inégalité des relations de pouvoir et des rôles liés au genre. L'utilisation de l'expression « violence fondée sur le sexe » fournit un contexte dans lequel il est possible d'examiner et de comprendre le phénomène de la violence à l'égard des femmes. Il déplace l'attention des femmes en tant que victimes vers le genre et les relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes créées et maintenues par les stéréotypes de genre comme cause fondamentale sous-jacente de la violence à l'égard des femmes (UNIFEM, 2001). Cela signifie également que les femmes peuvent être victimes de violences fondées sur le sexe perpétrées par d'autres femmes pour renforcer l'ordre patriarcal, comme par exemple de la part de leur propre mère ou de leur belle-mère.

Il est important de noter que l'expression est de plus en plus utilisée pour inclure l'idée selon laquelle les hommes et les garçons peuvent également être victimes de violence fondée sur le sexe, en particulier de violence sexuelle, à l'instar de ceux qui se démarquent des rôles liés au genre stricts/traditionnels, y compris les LGBTI.

**Remarque :** il existe des opinions diverses, changeantes et parfois contradictoires sur ce qu'est et ce que n'est pas la violence fondée sur le sexe. Si pour certains, la violence fondée sur le sexe est synonyme de violence à l'égard des femmes, pour d'autres, la violence fondée sur le sexe est une violence exercée contre les femmes, les filles, les hommes et les garçons pour affirmer et reproduire les normes et les rôles liés au genre. Dans une troisième interprétation, notamment utilisée par certains acteurs de la protection dans les contextes humanitaires, la violence fondée sur le sexe

est une expression large qui inclut différentes formes de violence sexiste et sexualisée, telles que la violence sexuelle dirigée contre les hommes et le recrutement forcé de garçons dans les forces combattantes. Une quatrième utilisation, devenue étonnamment courante, consiste à remplacer l'expression « violence à l'égard de femmes » par l'expression « violence fondée sur le sexe » afin de dissimuler le fait que ce sont plus souvent les femmes qui sont victimes et les hommes qui sont auteurs. Bien que cela aille à l'encontre du concept original et ignore la reconnaissance de l'inégalité entre les sexes comme cause sous-jacente, si l'on y réfléchit, cette utilisation rend le travail sur la violence à l'égard des femmes plus acceptable, en particulier dans les contextes où la promotion de l'égalité des sexes est difficile. Ces différentes utilisations sont problématiques et risquent de détourner l'attention et les ressources des femmes et des jeunes filles et de les éloigner des pratiques fondées sur des données probantes dans ce domaine.

### 1.3 Violence domestique

La violence domestique désigne les comportements abusifs (violence physique, sexuelle, émotionnelle et négligence) qui se produisent dans la sphère privée, domestique, généralement entre des individus qui sont liés par le sang ou l'intimité. Dans la plupart des contextes, la « violence exercée par le partenaire intime » est le principal type de violence domestique, mais dans certaines sociétés, la violence exercée par la belle-famille peut également être la forme la plus dominante. L'expression « violence domestique » doit être utilisée avec précaution afin d'éviter toute confusion, car 1) elle recoupe les expressions « violence exercée par le partenaire intime » et « violence fondée sur le sexe » et 2) elle n'est pas limitée aux femmes. Par exemple, la violence domestique comprend également la maltraitance des enfants et des personnes âgées dans la sphère domestique.

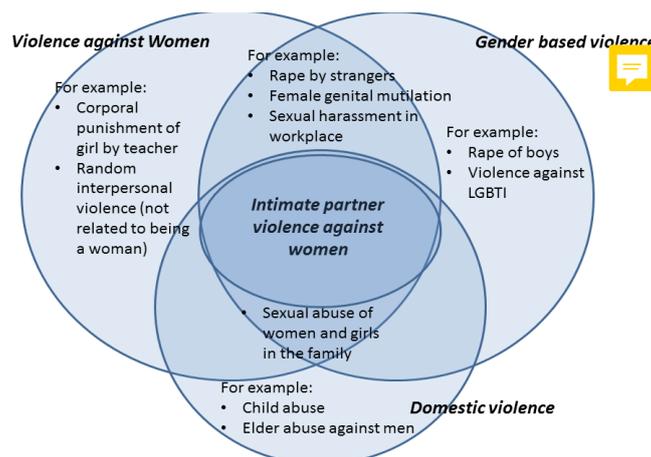
Les définitions juridiques de la violence domestique varient d'un pays à l'autre ; elles incluent souvent la violence contre les travailleurs domestiques qui vivent dans le même ménage.

**Remarque :** parfois, l'expression « violence familiale » est utilisée de manière interchangeable avec « violence domestique ». En sociologie, la violence familiale désigne toutes les formes d'abus dans la famille, indépendamment de l'âge ou du sexe de la victime ou de l'auteur.

### 1.4 Violence exercée par le partenaire intime

La violence exercée par le partenaire intime consiste généralement en un ensemble de comportements agressifs et coercitifs, y compris des agressions physiques, sexuelles et psychologiques, ainsi qu'une contrainte économique, de la part d'un partenaire intime actuel ou d'un ancien partenaire. Elle peut se produire dans le cadre de relations hétérosexuelles ou homosexuelles et ne nécessite pas de relations sexuelles. Garcia-Moreno et al (2005) définissent la violence exercée par le partenaire intime comme « un comportement dans une relation intime qui cause un préjudice physique, sexuel ou psychologique, y compris l'agression physique, la coercition sexuelle, et les abus et comportements de contrôle psychologiques. »

### Chevauchement entre la violence à l'égard des femmes, la violence fondée sur le sexe, la violence domestique et la violence exercée par le partenaire intime à l'égard des femmes



# 2 Partenaire

Le concept de « partenaire » est complexe. Dans les travaux sur la violence à l'égard des femmes, ce terme est souvent utilisé comme un raccourci du terme « partenaire intime », et même dans ce cas, il est souvent mal compris. En effet, dans de nombreux pays et contextes, la notion courante de partenaire n'est pas comprise comme incluant le conjoint ou le mari. Selon le contexte, on l'entend plutôt comme « partenaire commercial », « collègue », « relation extraconjugale » ou « petit ami », ou seulement « conjoint de fait » ou « partenaire de même sexe ».

Les définitions ci-dessous sont basées sur l'utilisation dans la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes.

## 2.1 Partenaire intime

Un partenaire intime est une personne avec laquelle on entretient une relation personnelle étroite qui peut être caractérisée par 1) une connexion émotionnelle, 2) des contacts réguliers, 3) des contacts physiques et un comportement sexuel continu, 4) l'identité en tant que couple ou 5) la familiarité et la connaissance de la vie de l'autre. La relation n'a pas besoin d'impliquer toutes ces dimensions.

Les relations entre partenaires intimes comprennent les relations actuelles ou anciennes avec :

- les conjoints (conjoints mariés, conjoints de fait, conjoints d'union civile, partenaires domestiques)
- les petits amis/petites amies
- les partenaires de rencontre ; et
- les partenaires sexuels actuels.

Les partenaires intimes peuvent cohabiter ou non. Ils peuvent être de sexe opposé ou de même sexe. Et si la victime et l'agresseur ont un enfant en commun, et une relation antérieure, mais pas de relation actuelle, alors par définition ils entrent dans la catégorie des « anciens partenaires intimes » (CDC, 2015).

Les pays diffèrent quant à ce qui constitue un mariage de droit commun (de fait). D'autres sociétés n'envisagent pas la notion d'un partenaire qui ne soit PAS un conjoint ; ces sociétés ne reconnaissent pas les « partenariats » entre hommes et femmes en dehors du mariage.

### **Remarque :**

1. Dans les publications, questionnaires et autres documents sur la violence exercée par le partenaire intime, les expressions « partenaires » et « partenaires intimes » sont souvent utilisées de manière interchangeable, le terme « partenaires » étant utilisé pour désigner les « partenaires intimes ».
2. Dans les contextes où le terme « partenaire » ne reflète pas la signification ci-dessus, pour les enquêtes mesurant la violence exercée par le partenaire intime, le terme devra être adapté ou remplacé par un terme qui reflète la signification ci-dessus de « partenaire intime » de sorte à éviter une situation où les réponses données aux questions sur la violence exercée par le partenaire reflèteront la violence de ceux qui ne sont pas des partenaires.

## 2.2 Non-partenaire

Dans les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, le terme « non-partenaires » est parfois utilisé pour toute personne qui n'est pas perçue comme un « partenaire » selon la façon dont le terme « partenaire » est compris dans ce pays ou ce contexte. Les « non-partenaires » peuvent donc comprendre les parents, la belle-famille et les autres membres de la famille, les amis, les voisins, les collègues, les connaissances et les étrangers.

# 3 Types de violence couramment mesurés dans les enquêtes sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes

La violence ou la maltraitance exercée par le partenaire intime comprend les principaux types de violence suivants : violence physique, violence/abus sexuel, violence/abus émotionnel/psychologique et violence économique. Des études montrent que les femmes qui subissent des violences ne reconnaissent pas toujours leur expérience comme une violence, ou si elles le font, elles ne nomment pas ou n'étiquettent pas les différents types de violence qu'elles subissent. L'expérience de ces différents types de violence se chevauche souvent et les actes font généralement partie d'un « mode de conduite », un modèle de comportement persistant, composé d'une série d'actes au fil du temps, attestant d'une continuité d'objectif.

Cependant, pour mesurer la violence dans les enquêtes, nous devons « opérationnaliser » la violence, c'est-à-dire définir des concepts difficiles à mesurer en facteurs mesurables. Pour ce faire, la violence exercée par le partenaire intime est divisée en « types » mentionnés ci-dessus, et pour chacun de ces types de violence, des questions sont formulées sur une série d'actes comportementaux spécifiques différents. Dans ces questions, des termes tels que « violence » ou « abus » sont évités.

Il est difficile d'élaborer des séries de questions qui rendent compte de la violence d'une manière qui soit pleinement comparable et qui reflète en même temps avec précision les expériences des femmes dans différents contextes. Les méthodes d'enquête utilisant des questionnaires standard s'efforcent d'assurer la comparabilité. En même temps, la formulation d'une méthodologie sur la meilleure façon de mesurer la violence est en cours. Actuellement, les méthodologies les plus courantes des études sur la violence à l'égard des femmes (*l'Étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique*, le module sur la violence domestique de l'enquête démographique et de santé) permettent de mesurer la violence physique d'une manière raisonnablement adéquate et normalisée. Les questions qui visent à saisir la violence sexuelle sont un peu moins standardisées entre les méthodes, et il y a actuellement encore un manque d'accord sur les mesures standard de la violence émotionnelle/psychologique exercée par le partenaire. Il y a également une discussion en cours sur la différence, et la séparation possible, entre l'abus et la violence.

## 3.1 Violence physique

La « violence physique » désigne l'usage intentionnel de la force physique susceptible de causer la mort, des blessures ou des préjudices.

*La façon dont elle est mesurée dans les enquêtes : Pour mesurer la violence physique, les enquêteurs posent des questions sur des actes spécifiques, tels que gifler, pousser, bousculer, mordre, tirer les cheveux, donner des coups de pied, jeter des objets, étouffer, brûler et utiliser ou menacer d'utiliser une arme, y compris un pistolet, un couteau ou un autre objet.*

## 3.2 Violence sexuelle/séviences sexuels

La violence sexuelle désigne tout acte sexuel ou toute tentative d'obtenir un acte sexuel, ou des commentaires ou actes sexuels non désirés à des fins de trafic, qui sont dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la contrainte de quelque façon, quelle que soit sa relation avec la victime, dans n'importe quel cadre, y compris à la maison et au travail.

*La façon dont elle est mesurée dans les enquêtes : Les femmes sont interrogées sur des actes spécifiques, généralement pour distinguer trois types de violence sexuelle : 1) celui qui implique des rapports sexuels forcés/coercitifs, y compris des rapports sexuels par peur de ce que son partenaire intime pourrait faire si elle refuse ; 2) les violences sexuelles avec contact (par exemple, les attouchements non désirés, mais à l'exclusion des rapports sexuels – cela comprend les actes sexuels qu'une femme doit exécuter, mais qu'elle trouve humiliants ou dégradants ; et 3) les violences sexuelles sans contact, par exemple, les menaces de violence sexuelle, l'exhibitionnisme, le harcèlement sexuel verbal et l'utilisation de textes et d'images à caractère sexuel sur les téléphones et les réseaux sociaux électroniques.*

**Le viol** est le terme couramment utilisé pour le premier type de violence sexuelle mentionné ci-dessus (rapports sexuels forcés/coercitifs). Le viol peut être défini comme une pénétration sexuelle non consensuelle, même légère, de toute partie du corps de la victime avec un organe sexuel, ou de l'orifice anal ou génital de la victime avec un objet ou toute autre partie du corps. L'invasion est commise par la force, ou par la menace de force ou de coercition, telle que celle causée par la crainte de violence, la contrainte, la détention, l'oppression psychologique ou l'abus de pouvoir, contre cette personne ou une autre personne, ou en profitant d'un environnement coercitif, ou commise contre une personne incapable de donner un consentement véritable.

**Le viol conjugal** : Rapports sexuels imposés à une femme par son mari, sciemment contre sa volonté.

*Les définitions juridiques et culturelles du viol propres au contexte diffèrent souvent de la définition donnée ici, et il convient de les garder à l'esprit lors de la description et de l'interprétation des résultats de l'enquête.*

### 3.3 Violence psychologique

La « violence psychologique » (souvent aussi appelée « violence émotionnelle ») désigne tout acte ou omission qui porte atteinte à l'estime de soi, à l'identité ou au développement de l'individu. Elle comprend, sans toutefois s'y limiter, l'humiliation, la menace de perdre la garde des enfants, l'isolement forcé de la famille ou des amis, la menace de nuire à la personne ou à un proche, les cris ou dégradations répétés, l'incitation à la peur par des paroles ou des gestes intimidants, le contrôle du comportement et la destruction des biens.

**La façon dont elle est mesurée dans les enquêtes** : Bien que les actes de violence psychologique puissent différer selon les contextes, lorsqu'ils mesurent la violence psychologique, les chercheurs posent souvent aux femmes des questions sur les actes qui reflètent des comportements de contrôle et des violences émotionnelles commis à leur encontre.

Voici des exemples :

- **Contrôle des comportements/contrôle coercitif** : Lorsque le mari/partenaire intime l'empêche de voir ses amis ; limite ses contacts avec la famille ; insiste pour savoir où elle se trouve à tout moment ; insiste pour qu'elle demande la permission de se faire soigner.
- **La violence psychologique** : rabaisser, humilier (par exemple, en critiquant constamment), proférer des insultes et injurier ; faire des choses qui lui font peur ou l'intimident ; menacer par des mots ou des gestes de lui faire du mal ou de faire du mal à quelqu'un qui lui est cher.

### 3.4 Violence économique

La « violence économique » comprend le fait de nier à une femme son droit de bénéficier de ressources et d'en disposer comme elle l'entend (Assemblée générale des Nations Unies, 2006). Elle provoque ou tente de provoquer la dépendance financière d'une personne à l'égard d'une autre, en entravant son accès ou son contrôle sur les ressources ou une activité économique indépendante. Elle comprend des actes tels que le refus de fonds, le refus de contribuer financièrement, le refus de nourriture et de besoins de base, et le contrôle de l'accès aux soins de santé ou à l'emploi.

**La façon dont elle est mesurée dans les enquêtes** : Les questions permettant d'identifier la violence économique varient selon le contexte, mais peuvent inclure : « Est-ce que votre partenaire ne vous fait PAS confiance ou ne vous laisse pas avoir de l'argent ? » ou « Est-ce que votre partenaire contrôle l'argent que vous gagnez ou recevez ? » ou « Est-ce que votre partenaire vous empêche de travailler pour gagner de l'argent ? »

*Il convient de noter que ces actes sont parfois aussi considérés comme des comportements de contrôle.*

# 4 Terminologie relative à la communication des résultats

## 4.1 Prévalence

La « prévalence » est un terme central utilisé lors de la présentation des résultats d'une enquête sur la violence à l'égard des femmes. La prévalence de la violence à l'égard des femmes fait référence à la proportion de femmes ayant subi des violences dans la population des femmes « à risque ». Les taux de prévalence sont donc basés sur le comptage de personnes plutôt que sur des événements ou des incidents. Pour certains types de violence, tels que la violence sexuelle, toutes les femmes peuvent être considérées comme « à risque ». Pour d'autres, comme la violence exercée par le partenaire intime, seules les femmes qui ont un partenaire intime ou en ont eu sont considérées comme « à risque ». Les estimations de la prévalence présentent généralement le pourcentage de femmes qui ont subi des violences soit au cours des 12 derniers mois (également appelé « taux de prévalence de la violence actuelle »), soit à un moment quelconque de leur vie (« taux de prévalence de la violence au cours de la vie » ou « prévalence au cours de la vie »).

*Termes couramment utilisés pour les femmes ayant subi des violences : femmes maltraitées, victimes, survivantes, femmes qui signalent des violences (« signalent » est utilisé ici dans le sens d'avoir dit quelque chose à l'enquêteur dans le cadre d'une enquête).*

*Termes couramment utilisés pour désigner les personnes qui ont eu recours à la violence : auteurs, agresseurs.*

## 4.2 Incidence/incidents/fréquence

En épidémiologie, l'« incidence » fait référence au nombre de nouveaux cas au cours d'une période de référence spécifique. Dans les études sur la criminalité, l'incidence de la violence est généralement mesurée par le nombre d'agressions (incidents ou événements) par habitant. Dans les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, le taux d'incidence fait référence au nombre de fois où les femmes subissent des événements violents au cours d'une période donnée, par exemple au cours d'une année ou de toute une vie. Cependant, dans les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes, le concept d'incidence peut être source de confusion lorsqu'il s'agit de la violence exercée par le partenaire intime, où il n'est souvent pas possible de parler d'événements distincts car la violence exercée par le partenaire se manifeste souvent sous la forme d'un comportement qui se produit continuellement. Il est rarement possible de compter les événements de manière indépendante et il serait difficile de considérer ces événements comme de nouveaux cas. Malgré cette complexité, il est important d'obtenir une mesure du nombre d'incidents ou de leur fréquence. Ce taux est généralement mesuré à l'aide de catégories telles que « une fois », « quelques fois » et « plusieurs fois », et pourrait être considéré comme une mesure approximative du taux d'incidence.

## 4.3 Périodes de référence pour l'expérience de la violence

Les taux de prévalence donnent généralement les proportions de femmes qui ont subi des violences depuis l'âge de 15 ans (« au cours de la vie » ou « jamais ») ou au cours des 12 derniers mois (en cours).

L'encadré ci-dessous résume la manière d'interpréter et d'utiliser ces deux périodes de référence les plus couramment utilisées pour les statistiques sur la violence :

	INTERPRÉTATION	UTILISER
12 mois (en cours)	<p>Le taux de prévalence sur 12 mois indique la <b>proportion de femmes ayant subi un ou plusieurs actes de violence au cours des 12 mois précédents</b>, et est donc proche du moment de la mesure.</p> <p>Il inclut la violence qui vient de commencer ainsi que la violence qui aurait pu durer de nombreuses années. Celle-ci aurait pu s'arrêter au cours des 12 derniers mois ou être encore en cours au moment de la mesure, pour autant qu'elle ait eu lieu au cours de cette période de 12 mois.</p>	<p>Ces données sont très importantes pour la planification des services, car elles montrent combien de femmes vivent avec la violence à l'heure actuelle (ou très récemment) et combien peuvent avoir besoin de services.</p> <p>Le taux de prévalence sur 12 mois est également utile pour montrer l'efficacité d'une politique ou d'un programme, car ce taux est sensible aux changements s'il est mesuré à nouveau lors d'une enquête de suivi quelques années plus tard.</p>
Au cours de la vie (au moins une fois)	<p>Le taux de prévalence nous indique la <b>proportion de femmes ayant déjà subi un ou plusieurs actes de violence à un moment quelconque de leur vie</b> (le plus souvent depuis l'âge de 15 ans). Par conséquent, par définition, elle inclut les femmes qui sont également prises en compte dans la mesure de la prévalence sur 12 mois.</p> <p>À l'instar de la prévalence sur 12 mois, elle ne nous dit pas combien de temps elle a duré ou combien de fois elle s'est produite, elle nous dit simplement si elle s'est produite, même si ce n'était qu'une fois.</p>	<p>Ces données sont très importantes à des fins de plaidoyer et de campagnes de sensibilisation, car elles montrent la proportion de femmes qui ont subi des violences au cours de leur vie.</p> <p>Le taux de prévalence au cours de la vie n'est pas utile pour mesurer l'efficacité d'une politique ou d'un programme, car il n'est pas assez sensible pour mesurer le changement à court terme. Par exemple, lorsqu'au cours d'une enquête ultérieure, on demandera à une femme qui a déjà subi un incident de violence : « Avez-vous déjà subi de la violence ? », elle déclarera en principe la même violence à chaque fois, et donc l'incident sera toujours compté dans son « expérience de vie » même si elle n'a pas eu de nouvelles expériences de violence depuis la première enquête à laquelle elle a participé.</p>

*Remarque : Outre l'interprétation de la prévalence pour les deux périodes de référence en elles-mêmes, le ratio de la prévalence sur 12 mois par rapport à la prévalence sur toute la vie est une estimation de la proportion de femmes qui vivent encore avec la violence parmi celles qui l'ont déjà subie. Cela donne des informations très importantes sur la difficulté ou la facilité avec laquelle il est possible de mettre fin à la violence ou de quitter une relation violente.*

# 5 Terminologie relative au « genre » et différence entre « genre » et « sexe »

## 5.1 Genre

Le terme « genre » désigne les normes, les rôles et les relations sociales entre les hommes et les femmes. Il est socialement construit. Les rôles masculins et féminins sont appris, évoluent dans le temps et varient largement au sein des cultures et entre elles. Le genre est une variable socioéconomique permettant d'analyser les rôles, les responsabilités, les contraintes, les opportunités et les besoins des hommes et des femmes dans n'importe quel contexte.

## 5.2 Rôles liés au genre

Il s'agit de comportements acquis dans une société/communauté donnée ou dans un autre groupe social qui conditionnent les activités, les tâches et les responsabilités qui sont perçues comme masculines ou féminines. Les rôles des hommes et des femmes sont influencés par l'âge, la classe sociale, la race, l'ethnie, la religion et l'idéologie, mais aussi par l'environnement géographique, économique et politique. Les changements dans les rôles des hommes et des femmes se produisent souvent en réponse à l'évolution des circonstances économiques, naturelles ou politiques, y compris aux efforts de développement ou aux politiques macro-économiques, ou à d'autres forces nationales et internationales. Les rôles des hommes et des femmes dans un contexte social donné peuvent être souples ou rigides, similaires ou différents, complémentaires ou contradictoires.

## 5.3 Normes de genre

Il s'agit d'attentes sociales qui définissent ce qui est considéré comme un comportement approprié pour les femmes et les hommes. Les différents rôles et comportements des femmes et des hommes, des enfants et des adultes, sont façonnés et renforcés par les normes de genre au sein de la société.

## 5.4 Sexe

Le terme « sexe » fait référence aux différences entre hommes et femmes, déterminées biologiquement et génétiquement, qui sont généralement permanentes et universelles.

## 5.5 Masculinités

Il s'agit des différentes notions de ce que signifie être un homme, y compris les idéaux concernant les caractéristiques, les rôles et les identités des hommes, qui sont construits sur la base de facteurs culturels, sociaux et biologiques et qui évoluent avec le temps.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

**Breiding MJ, Basile KC, Smith SG, Black MC, et Mahendra RR.** 2015. *Intimate Partner Violence Surveillance: Uniform Definitions and Recommended Data Elements, Version 2.0.* National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention, Atlanta (GA).

**Ellsberg M and Heise L.** 2005. *Researching Violence Against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists.* OMS (Organisation mondiale de la santé.) et PATH, Genève.

**Garcia Moreno C, Jansen HAFM, Ellsberg M, Heise L et Watts C.** 2005. *Étude multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes. Premiers résultats concernant la prévalence, les effets sur la santé et les réactions des femmes.* OMS, Genève.

**Krug EG, Dahlberg LL, Mercy JA, Zwi AB et Lozano R (éd.).** 2002. *Rapport mondial sur la violence et la santé.* OMS, Genève.

**Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.** 1993. *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.* A/Res/48/104. ONU, New York.

**Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.** 2006. *Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes : Rapport du Secrétaire général, A/61/122/Add.1.* ONU, New York.



[asiapacific.unfpa.org/knowvawdata](http://asiapacific.unfpa.org/knowvawdata)



[knowvawdata@unfpa.org](mailto:knowvawdata@unfpa.org)



[@kNOwVAWdata](https://twitter.com/kNOwVAWdata)



[kNOwVAWdata](https://www.facebook.com/kNOwVAWdata)

## **Fonds des Nations Unies pour la population**

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

4th Floor, UN Service Building

Rajdamnern Nok Avenue

Bangkok, Thaïlande 10200

Tél : (662) 687 0100

